



Réunion d'information LAS

1^{er} semestre 2024-2025

PR KATHIA CHAUMOITRE

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES ÉTUDES
UFR SMPM AIX MARSEILLE UNIVERSITE

IMPORTANT

Cette présentation est à but d'**information** sur le déroulé de votre année de LAS

Les dates données dans cette présentation sont susceptibles de varier en cours d'année.

Vous aurez des **informations officielles** de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales au fur et à mesure et ce sont elles qui font foi notamment pour les convocations aux examens.

Buts de la réforme R1C

Diversifications des profils et des parcours **mais l'accès reste sélectif**

→ profils scientifiques en PASS

→ **profils plus variés en LAS**

Orientation progressive avec accompagnement des étudiants pour diminuer les situations d'échecs

→ sortir du PACES avec taux élevé d'échec après 2 PACES sans validation d'une année licence

Chaque université déterminera en lien avec l'Agence Régionale de Santé le nombre d'étudiants qu'elle admet dans chaque filière de santé (**capacité de formation**) selon les recommandations de l'ONDPS (Observatoire national de la démographie des professions de santé).

Augmentation des capacités

CAPACITES MMOP

2015 (PACES): Numerus Clausus (NC) MMOP: 573 dont 315 médecine

2018 (PACES): NC : 640 dont 372 médecine

2020 (PACES): NC: 673 dont 405 médecine

2021 (réforme avec PASS, LAS et redoublants PACES) : capacité totale 736 + rajouts ministériels

2022 (PASS, LAS, passerelles) : capacité totale 766 dont 477 médecine

2025 (PASS, LAS, passerelles): capacité totale 795 places dont 510 médecine

+ kiné

140 places jusqu'en 2021

170 places en 2024

Capacités 2025 publiées en cours d'année 2025

2020 : MMOPK 813
2025 : MMOPK 965

+19%

2020: médecine 405
2025: médecine 510

+26%

Buts de la réforme R1C

Plusieurs parcours prévus pour permettre de candidater **deux fois** dans les études de santé en MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie), après une, deux ou trois années de premier cycle. A AMU, l'accès en Kinésithérapie est intégré dans cet accès sélectif → MMOPK.

2 parcours principaux

- **PASS Parcours Spécifique Accès Santé** (majeure santé + mineure licence)
- **L.AS Parcours Licence avec option Accès Santé** (majeure licence + mineure santé)

Marche en avant avec progression dans un parcours licence

Mise en place en 2020-21 avec 2 années de transition pour équilibrer les voies d'accès puis à partir de cette année, réforme stabilisée avec maximum 50% des places pour un parcours (PASS à AMU).

Année 2024-2025 – LAS 1

LAS 1 parcoursup : 696 (AMU) + 182 (Avignon et Toulon) donc 819 places

10 ECTS de mineure santé intégrés à AMU

Cours de la mineure santé en ligne (Ametice)

→ Environ 700 inscrits cette année
(720 l'an dernier)

LAS 1

- Droit
- Economie et Gestion
- ALLSH Physique-chimie
- Sciences de la Vie
- STAPS
- Maths ...

→ LAS 1 variées dans les différentes composantes AMU
(près de 30 LAS1)

Multisites : Aix, Marseille (St Charles, Luminy, St Jérôme...), Gap, Avignon, Toulon

Année 2024-25 – LAS 2-3

LAS 2 venant de PASS ou de LAS1 ou de L1
LAS 3 venant de LAS2 ou de L2

10 ECTS de mineure santé plus ou moins intégrés
Cours de la mineure santé en ligne (Ametice)

LAS 2 : environ 731 inscrits cette année
(660 l'an dernier)

LAS 3 : environ 130 inscrits cette année
(110 l'an dernier)

LAS 2/3

- Droit
- Economie et Gestion
- ALLSH
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie
- STAPS
- Maths ...

Large choix de LAS 2/3 dans les différentes
composantes AMU (près de 60 mentions)

Multisites : Aix, Marseille (St Charles, Luminy, St
Jérôme...), Gap, Avignon, Toulon

Capacités 2024-25

Capacités totales MMOP 2024-25 : 795 places

- Médecine : 510 places
- Maïeutique : 39 places
- Odontologie : 74 places
- Pharmacie : 172 places

Places kiné à part : 170 places en 2023-24, places pour 2024-25 paraîtront au JO 2025

Selon le décret de la réforme :

- Groupes de parcours 60 ECTS (PASS – LAS1) : minimum 30% des places
- Groupes de parcours 120 ECTS ou plus (LAS 2/3) : minimum 30% des places MMOP + places kiné
- **Groupe PASS : maximum 50% des places MMOP + places kiné**
- Groupe LAS (LAS1-2-3) : maximum 50% des places
- Passerelles : minimum 5% des places

La faculté de Nice est en réflexion pour ouvrir une filière pharmacie. Jusqu'à présent, les étudiants de Nice admis en pharmacie venaient faire leurs études à Marseille et s'ajoutaient aux 172 places. Si Nice ouvre cette filière, la Faculté de Pharmacie de Marseille souhaite que les places supplémentaires de Nice restent ouvertes et soient offertes aux étudiants inscrits en accès santé à AMU et partenaires ce qui pourrait rajouter 42 places de pharmacie pour un total de 214 places.

Capacités votées pour 2024-25

	MEDECINE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	TOTAL	%
GROUPES DE PARCOURS 60 ECTS	317	23	42	103	485	61% ≥ 30%
GROUPE 1 - PASS	256	20	37	86	399	
GROUPE 2 - LAS1	61	3	5	17	86	
GROUPES DE PARCOURS 120 ECTS	160	13	24	52	249	31% ≥ 30%
GROUPE 1 LAS2-3	160	13	24	52	249	
PASSERELLES	33	3	8	17	61	8% ≥ 5%
ETRANGERS UE	0	0	0	0	0	0% ≤ 5%
	510	39	74	172	795	100%
				% Arrêté 4/11/19		
Ventilation par groupes de parcours	Groupe PASS			50%	≤ 50%	
	Groupe LAS (LAS1-LAS2-LAS3)			42%	≤ 50%	

+ Places Kiné publiées par le JO en cours d'année
 LAS 1: 15% des places kiné
 LAS 2-3: 41% des places kiné

Si ouverture d'une filière Pharmacie à Nice, rajout de 42 places sur Marseille avec capacité modifiée de 25 places pour LAS1 (au lieu de 17) et 65 places pour LAS 2-3 (au lieu de 52)

Déroulé de l'année de LAS

M3C (MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES ET
COMPÉTENCES) LAS DISPONIBLES SUR SITE DE VOTRE COMPOSANTE

LAS = licence

Modalités de contrôle de connaissance et de compétences (M3C) publiées sur site de votre faculté

Examens 1^{er} et 2^{ème} semestre en 1^{ère} session puis 2^{ème} session (rattrapage de la majeure et de la mineure)

Majeure licence propre à chaque licence

UE Mineure Santé : 10 ECTS en ligne sur ametice en deux fois (janvier pour le 2^{ème} semestre)

Les 10 ECTS de l'UE Mineure Santé sont plus ou moins intégrés dans les 60 ECTS de la licence selon les licences

ATTENTION: La mineure santé est une UE de votre licence pour laquelle vous allez avoir une convocation pour les examens : il faut être présent à toutes les convocations sinon statut « défaillant » qui invalide votre 1^{ère} session et vous oblige à aller en 2^{ème} session (rattrapage)

UE Mineure santé 10 ECTS en ligne sur AMETICE

Mineure santé 1 (LAS 1) :

- Anatomie générale
- Médicaments et santé
- Biochimie-Biologie Cellulaire-Biologie Moléculaire
- Physiologie

Mineure santé 2 (LAS 2) :

- Sciences Humaines et Sociales
- Biostatistiques
- Médicaments
- Anatomie petit bassin, embryo, MK
- Anat tête et cou, devt morphofacial

Mineure santé 3 (LAS 3) :

- Biochimie – Histologie
- Biophysique
- Anglais
- Biologie cellulaire
- Métiers de la santé
- Biostatistiques
- Médicaments

Evaluation sous forme de QCM (5 réponses ABCDE) le mardi 6 mai 2025 en 1 seule fois

Examen en présentiel sur campus Timone : 40 QCM

Rattrapages de la mineure santé 1^{ère} semaine de juillet

Accès sélectif en santé

LAS → ACCÈS MMOPK

PDF accès sélectif sur site SMPM
Accès aux Etudes de santé

https://smpm.univ-amu.fr/sites/default/files/ressources_docs/M3C%20Acc%C3%A8s%20s%C3%A9lectif%20eme%20ann%C3%A9e%20MMOPK%202024-2025.pdf

Accès sélectif santé

Conditions d'accès:

- avoir candidaté à l'accès sélectif (après les résultats du S1 de votre licence, vous aurez une information spécifique pour cela)
- avoir validé sa licence à la première session (sans rattrapage)
- avoir au moins 10/20 à la mineure santé (1^{ère} session)

ATTENTION: Se rendre à toutes les convocations d'examens que vous allez recevoir pour éviter le statut défaillant

Toutes les LAS ont accès à toutes les filières santé MMOPK sans quota

Pour l'accès en santé, 2 interclassements sont réalisés :

- pour tous les LAS 1 d'AMU et des universités partenaires
- pour tous les LAS d'AMU et des universités partenaires ayant validé au moins 120 ECTS.

IMPORTANT – candidature accès sélectif

Pour candidater à l'accès sélectif en santé (MMOPK), les étudiants de LAS doivent faire acte de candidature via un formulaire qui leur sera envoyé courant semestre 2 et doivent prendre une **inscription pédagogique dans la ou les filières MMOPK autorisées** comptant pour 1 chance (procédure en ligne communale au secrétariat).

Attention : en aucun cas l'étudiant inscrit dans une filière qui n'aurait pas fait l'objet d'une inscription pédagogique ne pourra être classé dans une filière à laquelle ils ne se sont pas inscrits. **Donc, n'hésitez pas à candidater +++** L'étudiant inscrit dans aucune des filières sera considéré comme non candidat à l'accès sélectif en santé.

Si un étudiant de LAS n'a pas obtenu les deux critères obligatoires de candidature (note $\geq 10/20$ à la première session à la mineure santé et validation de l'année de LAS à la première session), **sa candidature est annulée et il ne perd pas une chance d'accès.**

Accès sélectif santé

Classement des LAS après les écrits :

- note harmonisée du 1^{er} semestre de la licence (UE Majeure licence) : coefficient 6
- note de la mineure santé : coefficient 4

Grands admis représentants **au maximum 50% des places** par filières MMOP (notes seuil du jury)

Oraux pour étudiants admissibles : dates à préciser (juin-début juillet), campus Timone

Réunion d'information LAS au 2^{ème} semestre pour expliquer le déroulé après les examens écrits notamment la priorisation des choix

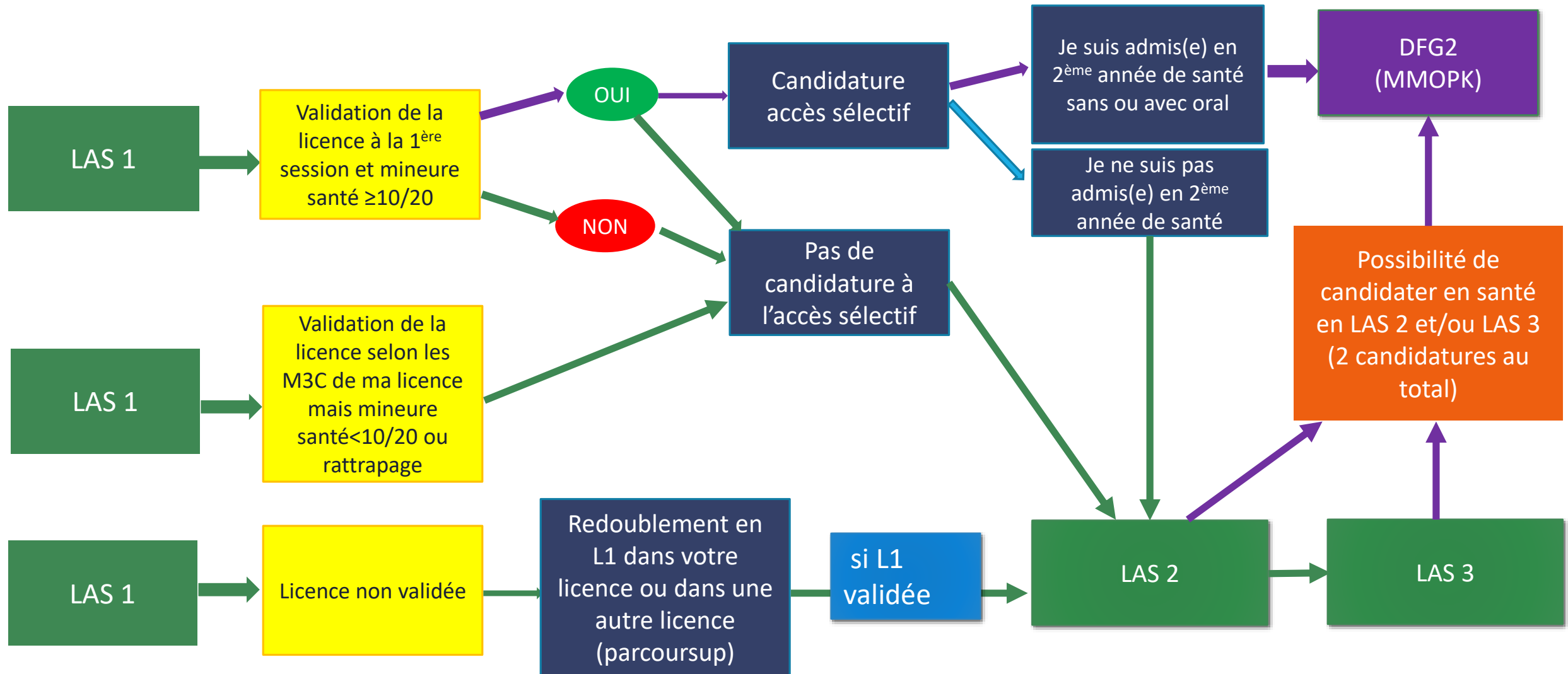
Harmonisation (M3C)

Pour harmoniser les notes du S1 des LAS, une méthode algorithmique fondée sur « l'espérance structurelle » de la distribution des notes est appliquée.

A ce titre, l'harmonisation s'appuie sur le rang de classement qu'occupe le candidat considéré par rapport à l'ensemble des étudiants de sa promotion d'origine (étudiants LAS + étudiants inscrits dans le parcours classique de la même licence).

La méthode d'harmonisation algorithmique a pour objet de venir comparer et interclasser les étudiants selon leur position dans leur licence d'origine prise dans son ensemble. C'est donc le rang de classement dans sa promotion d'origine et non pas la note elle-même qui est utilisé comme variable principale pour permettre d'évaluer la fonction de répartition moyenne de l'étudiant au sein de la population totale des candidats. Cette nouvelle position dans la population totale des candidats permet de calculer la note associée (appelée « note de rang » ou « note harmonisée »).

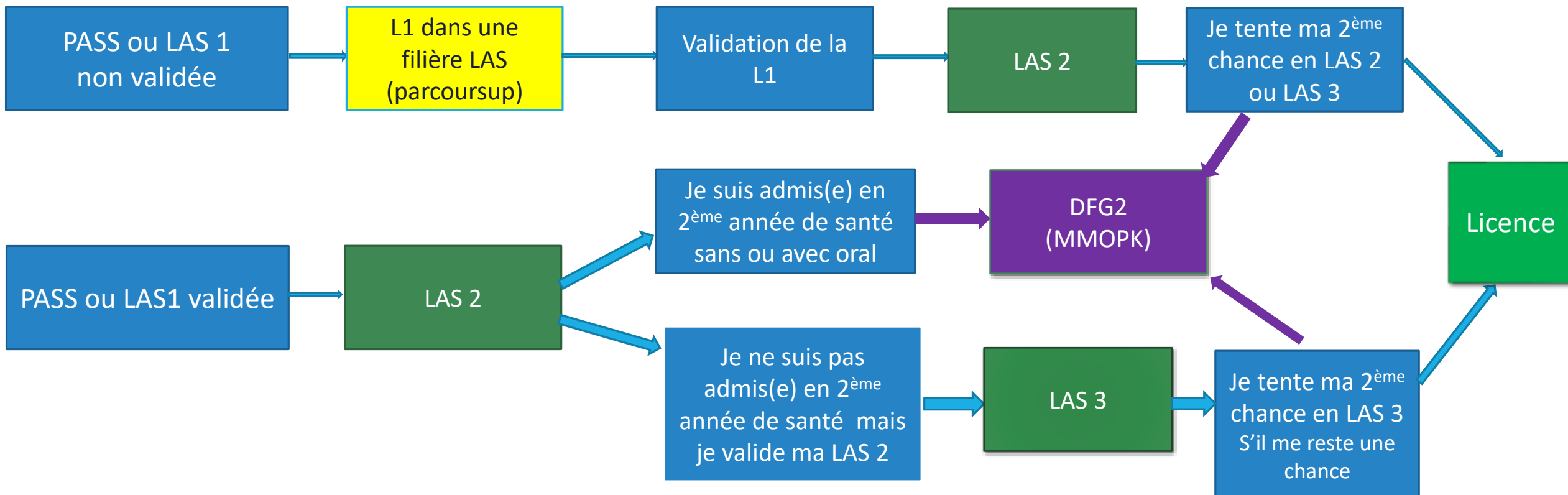
Parcours LAS : 2 chances d'accès (PASS compte pour 1 chance)



Accès sélectif santé : savoir utiliser ses 2 chances

PASS compte une chance

LAS compte une chance si candidature valide



Réorientation

Le service universitaire d'insertion et d'orientation (SUIO) peut vous informer et vous conseiller sur votre choix de formation et votre parcours d'étude. Vous recevrez un accompagnement personnalisé, pour répondre à toutes vos questions.

sur site AMU : SUIO

Présents sur les différents campus

S'inscrire sur parcoursup +++ pour avoir une solution de repli du 15 janvier au 13 mars 2025

Pensez aux filières paramédicales

- Ergothérapie
- Orthophonie
- Orthoptie
- Podologie – pédicurie
- Audioprothésiste
- IFSI
- Manipulateurs en radiologie (IFMEM)
- Psychomotricité

Qu'est ce qu'une passerelle?

<https://smpm.univ-amu.fr/fr/candidatures-inscriptions/candidatures/acces-etudes-sante/admissions-passerelles>

Certains étudiants ou professionnels peuvent être admis en 2e ou 3e année des études de santé sans validation de la première [année d'accès aux études de santé](#). Les candidats doivent, au plus tard au 1er octobre 2021 :

1. Soit être titulaire de l'un des **titres ou diplômes** suivants :

diplôme relevant de l'article D. 612-34 du code de l'éducation ou tout autre diplôme conférant le grade de master à la date de sa délivrance

diplômes suivants obtenus en France :

- diplôme d'Etat de docteur en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire,
- diplôme d'Etat de sage-femme, de docteur vétérinaire, diplôme national de doctorat
- diplôme d'Etat d'auxiliaire médical
- titre d'ingénieur diplômé
- titre correspondant à la validation de 300 crédits européens, obtenu dans un autre Etat de l'Union européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre, répondant aux conditions posées par l'article D. 611-2 du code de l'éducation
- titre étranger de niveau doctorat (PhD)

2. Soit disposer de la qualité d'ancien élève de l'une des **écoles normales supérieures** à condition d'avoir accompli deux années d'études et validé une première année de master.

3. Soit appartenir au corps des **enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur** et exercer ses activités d'enseignement dans une unité de formation et de recherche de médecine, de pharmacie ou d'odontologie.

4. Soit, en vue d'une **admission dans une filière différente** de leur filière d'origine, justifier de la validation, dans l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ou dans la Principauté d'Andorre, de **2 années d'études ou de 120 crédits européens** dans un cursus médical, odontologique, pharmaceutique ou de sage-femme au-delà de la première année.

Bonus et stage d'été

Anticiper la vaccination
hépatite B sous peine de ne pas
pouvoir faire dans les temps
son stage d'été

Bonus

Oui pour la licence

Non pour l'accès sélectif santé

Stage
infirmier
été

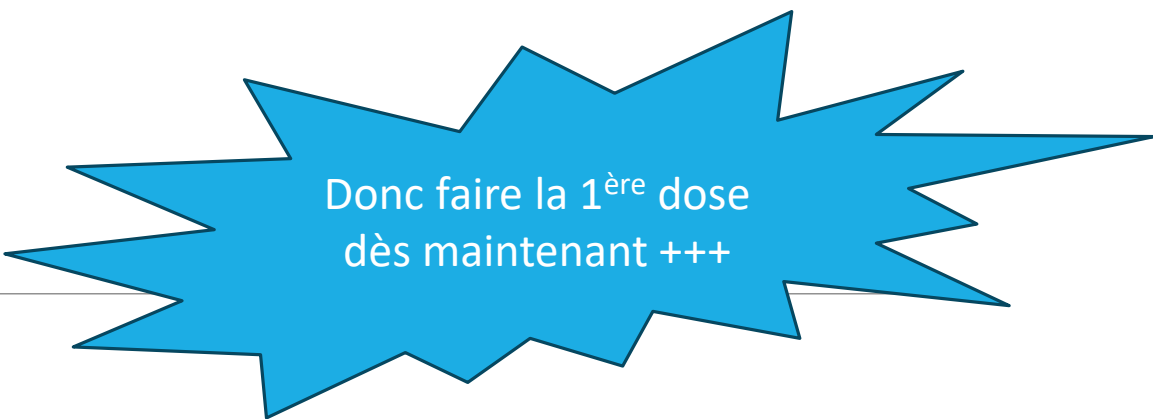
Stage d'initiation aux soins infirmiers, non rémunéré, d'une durée de 4 semaines, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier (APHM ou IPC).

La validation de ce stage conditionne l'inscription en deuxième année des études médicales et odontologiques.

Ce stage est organisé en 3 périodes successives de mi-juin à mi-juillet (grands admis PASS), mi-juillet à mi-août et mi-août à mi-septembre.

Vaccination hépatite B obligatoire avant le début du stage.

Vaccination hépatite B



Donc faire la 1^{ère} dose
dès maintenant +++

Recommandée pour tous

Obligatoire pour les nourrissons depuis 2018

Adultes, adolescents et enfants : 3 doses, administrées en respectant un intervalle :

- d'au moins un mois entre la 1^{re} et la 2^e dose ;
- d'au moins six mois entre la 2^e et la 3^e dose.

Dans certains cas chez l'adulte, dans les situations où une protection vaccinale doit être obtenue rapidement (chez les personnes détenues ou en situation de départ imminent dans une zone où l'infection est fréquente, ou encore pour l'entrée dans certaines professions de santé), il est possible de procéder à une vaccination en 3 doses sur 21 jours, suivies d'un **rappel** un an après.

Méthodes de travail mineure santé

La compréhension et l'apprentissage des cours de la mineure santé nécessitent un travail régulier et une très bonne connaissance du cours +++ indispensable à la réussite des QCM.

Les QCM ne porteront que sur le contenu des cours en ligne.

Vous pouvez poser des questions sur les cours des mineures en utilisant le forum ametice du cours.

Aide du TAM sur la compréhension du cours + QCM d'entraînement sur chaque chapitre et examens blancs

Tutorat Associatif Marseillais

Fortuna et Successus

Séances de QCM

- 10 questions par semaine
- Sur tous les cours
- Avec une correction détaillée par nos tuteurs

Examens blancs

- 2 dans l'année avec un classement
- 40 questions comme le vrai examen
- Pour être prêt le jour J

Parrainage

Avoir un parrain ou une marraine des années supérieures pour un soutien moral toute l'année !

Instatut

- 20 items par semaine
- Le vendredi et le samedi
- Sur notre instagram
- Pour s'entraîner encore plus !

Où nous retrouver

- Instagram : las_tutoratmarseillais
- Facebook ; Tutorat Associatif Marseillais
- Le forum du TAM
- Discord

De nombreux autres services sont à retrouver sur nos différentes pages.

Bon courage

Restez concentrés, le travail régulier paie +++

Ne vous laissez pas influencer par les informations non officielles +++

Si vous avez des questions sur vos examens de licence → scolarité de votre site

Si vous avez des questions sur la mineure santé ou l'accès sélectif santé → scolarité SMPM
smpm-scol-cycle1@univ-amu.fr

Réunion d'information 2^{ème} semestre à venir:
déroulé après examens écrits, priorisation des choix, oraux...